

## ANNEXE : Type de membre et montant des cotisations

<b>Membres institutionnels</b>	<b>Membres associatifs</b>	<b>Membres professionnels</b>	<b>Membres académiques</b>	<b>Membres spécialistes durabilité*</b>
(communes, administrations publiques, etc.)	(associations de quartier, entité œuvrant en faveur de la cohésion sociale dans les quartiers, autres associations)	(architectes, urbanistes et autres mandataires du domaine de l'immobilier et de la construction, architecture du paysage, propriétaires privés et institutionnels, régies, gestionnaires de quartier, prestataires de services et fournisseurs, investisseur-euse-s et promoteur-trice-s immobiliers, etc.)	(hautes-écoles, organismes de formation et de recherche, etc.)	(entreprises, associations, organismes de formation et de recherche proposant des prestations de mandat liés au développement urbain durable)
Petite commune < 5'000 habitants  (100.-)	Associations de quartiers  (0.-)	1-9 EPT  (100.-)	Organismes de formations et de recherches (100.-)	1-9 EPT  (150.-)
Grande commune > 5'000 habitants  (300.-)	Autres associations  (100.-)	10-49 EPT  (150.-)		10-49 EPT  (250.-)
Administrations publiques régionales  (100.-)		+50 EPT  (300.-)		+50 EPT  (450.-)